



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six mars deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. SERRE, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme VANDENBERGHE, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme RENAUD (pouvoir à M. COUDASSOT-BERDUCOU), Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J. (pouvoir à M. ANDRÉ É.), M. LAPEYRONNIE (pouvoir à M. KUYE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à Mme TOULLIER), M. CHAUMOND (pouvoir à M. LAGOUTTE), Mme CALEIX (pouvoir à Mme CASADO-BARBA).

ABSENTS : Néant.

Monsieur Fatahi KUYE est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote du compte administratif 2023 : Lotissement

Rapporteur : Madame Marie-Laure FAURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2023 de la commune adopté, par délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2023 ;

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 présenté à la commission des finances du 18 mars 2024 ;

Considérant que la synthèse du compte administratif du budget lotissement pour l'exercice 2023 a été transmise avec la convocation du Conseil Municipal et que sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Considérant que ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée, en effet, le compte administratif fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice et illustre les investissements réalisés ou engagés.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit sa présidente de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Madame Marie-Laure FAURE, adjointe au maire, présente, par section et chapitre, les crédits ouverts au budget 2023.

FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
COMPTES	LIBELLE	BP 2023	REALISE 2023	COMPTES	LIBELLE	BP 2023	REALISE 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)			002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	82 774,88	
011	Charges à caractères générale	9 600,00	1 465,00	042	Opérations d'ordre et transfert entre sections	9 600,00	0,00
6045	Achats d'études	9 000,00	975,00	7133	Variation des en cours product*	0,00	
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement			7134	Varial* des encours produ service		
627	Services bancaires et assimilés			71355	Varial* des encours produ service	9 600,00	0,00
03512	Taxes foncières	600,00	490,00	7785	CALCUL DES INTERBENEFICIAIRES DES FONDS DE MISE EN OUVREMENT DES TRAVAUX		
042	Opérations d'ordre et transfert entre sections	103 684,88	1 465,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	600,00	490,00
7133	Variation des en-cours de production de biens			790	Transfert de charges financières	600,00	490,00
71355	Variation de stock de terrains aménagés	103 684,88	1 465,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 910,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	600,00	490,00	7015	Ventes de terrains aménagés	20 910,00	
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	600,00	490,00	75	Autres produits de gestion courante	-	1,45
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	75888	Autres produits de gestion courante		1,45
6522	Excédent des budgets annexes à caractère administratif		0,00	77	Produits exceptionnels		-
				774	Subventions exceptionnelles	0,00	
	TOTAL	113 884,88	3 430,00		TOTAL	113 884,88	491,45
			SOIT RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			-2 928,88	

INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
COMPTES	LIBELLE	BP 2023	REALISE 2023	COMPTES	LIBELLE	BP 2023	REALISE 2023
001	Soide exécution de la section d'investissement reporté			001	Soide exécution de la section d'investissement reporté	5 312,28	
16	Emprunts et dettes assimilées	99 397,16	99 397,16	040	Stocks	103 684,88	1 465,00
168741	Autres dettes-communes membres du GFP	99 397,16	99 397,16	3351	Travaux en cours : Terrains		
010	Stocks	-	-	3354	Travaux en cours : Etudes		
3355	Travaux		0,00	3355	Travaux		
3555	Terrains aménagés						
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 600,00	-	33581	Frais accessoires	0,00	
1068	Excédent de fonctionnement			33586	Frais financiers		
3351	Travaux en cours : Terrains			3555	Terrains aménagés	103 684,88	1 465,00
3354	Travaux en cours : Etudes						
33581	frais accessoires						
33586	Intégration frais financiers			16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	9 600,00		1641	Emprunts en euros		
				168748	Autres communes		
	TOTAL	108 997,16	99 397,16		TOTAL	108 997,16	1 465,00
			SOIT RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-97 832,16	

Où l'exposé de Madame Marie-Laure FAURE, adjointe au maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (par 17 voix pour et 6 abstentions : M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER et Mme CALEIX (pouvoir à Mme CASADO-BARBA))

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2023 du budget lotissement ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AR Prefecture

024-212401020-20240402-D25_24-DE
Reçu le 04/04/2024

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 2 avril 2024.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE
Maire

